



solution pour annuler une partie d'un devis signé

Par **tientien39**, le **20/11/2012 à 17:12**

Bonjour.

Dans le cadre de la construction d'un nouveau bâtiment industriel pour mon entreprise, j'ai signé un devis au mois de décembre 2011 pour la fourniture et la pose d'un bâtiment métallique de 200m².

Sur ce devis ne figure que la date de validité de 3 mois.

Ayant prit du retard pour l'obtention du permis de construire, les travaux ont commencé au mois de juin 2012. (je réalise moi même le terrassement, la partie maçonnerie et l'aménagement intérieur du bâtiment).

Au mois de juin le commercial du constructeur de bâtiment me contact pour me dire qu'il souhaite venir la dernière semaine du mois de juillet 2012 pour monter l'ossature du bâtiment (ils vont fermer pour les congés en août comme ça j'aurais le temps de finir la partie maçonnerie en août).

Ce même commercial me recontacte courant juillet pour me dire qu'il ont du retard et qu'il ne viendront qu'au mois de septembre, un peu déçu je lui demande cet fois ci de me le confirmer par écrit (courrier reçu avec délai de pose de l'ossature dernière semaine de septembre).

3^{ème} semaine de septembre je les contacte, et là encore du retard, l'ossature a été montée qu'à partir du 10 octobre.

À l'heure actuelle ils doivent me tenir informé de la suite du montage (toiture et bardage) et malgré mes relances toutes les semaines ils ne viennent pas, ils ont apparemment un problème pour avoir les toiles de toiture et de bardage.

Mon bail actuel se termine au mois de juin 2013, ça devient critique au niveau délai.

De ce fait est-ce que je peux annuler le reste de la prestation, payé ce qu'ils ont monté (j'ai déjà réglé 20% à la commande), car j'ai déjà trouvé un autre fournisseur pour les toiles de toiture et de bardage, il me reste à trouver un poseur.

Je ne voudrais plus avoir à faire avec eux, car il y a eu des malheurs au niveau du montage de l'ossature et d'autres problèmes avec eux trop long à citer ici.

Merci d'avance.